ECODIT
EXPERTISE, CONSEIL & AUDIT

Avenue Albipôle
81150 TERSSAC
Tél. : 05 63 54 21 18
Fax : 05 63 54 11 40
l-e@ecodit.fr
m-e@ecodit.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER
CD81 COMITE DU TARN

Siège social : 26 Rue du ROC – 81000 - ALBI

N° SIREN : 343 038 238

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale des Membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COMITE DEPARTEMENTAL DU TARN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le **31/12/2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 01/04/2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe exposent *les règles et méthodes comptables* relatives à la comptabilisation des opérations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association (*estimations comptables*) décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, en mettant en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Terssac, le 16 Avril 2021.

Le Commissaire aux Comptes
ECODIT – Expertise, COnseil & auDIT

Laurent ETIENNE
Associée signataire

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

TOTAL ACTIF

Plan/Compte	Type	01-2020 à 12-2020 Brut	A déduire	Net	01-2019 à 12-2019
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acptes / immob incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions		127.018,50	96.819,28	30.199,22	35.558,63
Inst. tech., matériel et outillage indus					
Autres immobilisations corporelles		18.606,58	15.967,63	2.638,95	3.288,90
Immobilisations corporelles en cours		2.275,00		2.275,00	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		147.900,08	112.786,91	35.113,17	38.847,53
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immob de l'activité du portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		147.900,08	112.786,91	35.113,17	38.847,53
En cours de production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
STOCKS & EN-COURS					
Avances & acomptes sur commandes		375,03		375,03	40,00
Créances usagers et comptes rattachés		1.991,34		1.991,34	2.369,15
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		16.418,39		16.418,39	35.391,03
Disponibilités		320.416,26		320.416,26	305.061,10
Valeurs mobilieres de placement		142.430,79		142.430,79	142.430,79
Charges constatées d'avance		1.313,08		1.313,08	378,00
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		482.944,89		482.944,89	485.670,07
Ecart de conversion actif					
Primes de remboursement des obligations					
TOTAL ACTIF		630.844,97	112.786,91	518.058,06	524.517,60
TOTAL GÉNÉRAL		**630.844,97**	**112.786,91**	**518.058,06**	**524.517,60**

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

TOTAL PASSIF

Plan/Compte	Type	01-2020 à 12-2020	01-2019 à 12-2019
Fonds propres statutaires		0,00	0,00
Fonds propres complémentaires		0,00	0,00
Fonds propres sans droit de reprise		0,00	0,00
Fonds statutaires		0,00	0,00
Fonds propres complémentaires		0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise		0,00	0,00
Ecart de réevaluation		0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles		256.619,71	270.521,58
Réserves pour projet de l'entité		137.004,67	137.004,67
Réserves		393.624,38	407.526,25
Report à nouveau		0,00	0,00
Excédent ou déficit		18.746,55	- 13.901,87
Situation nette		412.370,93	393.624,38
Fonds propres consomptibles		0,00	0,00
Subventions d'investissements		0,00	0,00
Provisions réglementées		0,00	0,00
FONDS PROPRES TOTAL I		412.370,93	393.624,38
Fonds reportés liés aux legs ou donation		0,00	0,00
Fonds dédiés		0,00	0,00
FONDS REPORTES ET DEDIES TOTAL II		0,00	0,00
Provisions pour risques		0,00	0,00
Provisions pour charges		549,00	0,00
PROVISIONS TOTAL III		549,00	0,00
Emprunts obligataires convertibles assim		0,00	0,00
Emprunts & dettes auprès ets de crédit		0,00	0,00
Emprunts & dettes financières divers		0,00	0,00
Dettes fournisseurs & cptes rattachés		34.836,84	34.898,53
Legs & donations en cours de réalisation		0,00	0,00
Dettes sociales		3.494,85	2.306,69
Dettes fiscales		0,00	0,00
Dettes des legs ou donations		0,00	0,00
Dettes s/immob et cptes rattachés		1.137,50	0,00
Autres dettes		65.293,91	93.688,00
Produits constatés d'avance		0,00	0,00
DETTES TOTAL IV		104.763,10	130.893,22
Ecart conversion passif		0,00	0,00
TOTAL PASSIF		517.683,03	524.517,60
TOTAL GÉNÉRAL		**517.683,03**	**524.517,60**

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

CPTE RESULTAT

Plan/Compte Type	01-2020 à 12-2020	01-2019 à 12-2019	Calcul
Cotisations	18.688,00	21.040,00	0,00
Ventes de biens	1.380,00	373,00	0,00
Ventes de prestations de services	22.604,24	40.424,86	0,00
Ventes de biens et de services	23.984,24	40.797,86	0,00
Concours publics et subventions d'exploitation	5.941,67	26.941,07	0,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co	0,00	0,00	0,00
Dons manuels	178.592,73	204.547,35	0,00
Mécénats	7.000,00	0,00	0,00
Legs, donations et assurances-vie	65.440,81	0,00	0,00
Ressources liés à la générosité du public	251.033,54	204.547,35	0,00
Contributions financières	1.710,00	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs	258.685,21	231.488,42	0,00
Rep / amort, dep, prov, transf de charge	0,00	0,00	0,00
Utilisations des fonds dédiés	0,00	0,00	0,00
Autres produits	0,00	6.958,05	0,00
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	301.357,45	300.284,33	0,00
Achats de marchandises	3.758,99	20.348,02	0,00
Variations de stocks	0,00	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	87.733,03	105.511,76	0,00
Aides financières	136.383,78	149.727,76	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	2.092,00	2.269,88	0,00
Salaires & traitements	22.047,23	16.527,69	0,00
Charges sociales	4.841,99	3.511,89	0,00
Dotations amort. / dépréciations / provisions	7.247,37	5.932,04	0,00
Reports fonds dédiés	0,00	0,00	0,00
Autres charges	18.602,38	18.486,35	0,00
CHARGE D'EXPLOITATION TOTAL II	282.706,77	322.315,39	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	18.650,68	- 22.031,06	0,00
De participation	0,00	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	95,87	123,74	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	7.423,08	0,00
Rep / amort, dep, prov, transf de charge	0,00	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00
Produits nets cessions val.mob.placement	0,00	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	95,87	7.546,82	0,00
Dotations financières amort. provisions	0,00	0,00	0,00
Intérêts charges assimilées	0,00	0,00	0,00
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00
Charges nettes cessions val. mob. placem	0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES TOTAL IV	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	95,87	7.546,82	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	18.746,55	- 14.484,24	0,00
Produits excep s/opérations de gestion (1)	0,00	583,37	0,00
Produits excep s/opérations en capital	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions & transfert de charges	0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	0,00	583,37	0,00
Charges excep sur opérations de gestion (2)	0,00	1,00	0,00
Charges excep sur opérations en capital	0,00	0,00	0,00
Dot execp amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	0,00	1,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	582,37	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS (I+III+V)	301.453,32	308.414,52	0,00
TOTAL CHARGES (II+IV+VI)	- 282.706,77	- 322.316,39	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	18.746,55	- 13.901,87	0,00
Dons en nature	0,00	13.537,56	0,00
Prestations en nature	2.621,42	0,00	0,00

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

CPTE RESULTAT

Plan/Compte Type	01-2020 à 12-2020	01-2019 à 12-2019	Calcul
Bénévolat	27.665,69	8.684,64	0,00
Contributions volontaires en nature	30.287,11	22.222,20	0,00
Secours en nature	0,00	0,00	0,00
Mise à dispo gratuite de biens & services	0,00	0,00	0,00
Personnel bénévole	27.665,69	13.537,56	0,00
Prestations en nature	- 2.621,42	- 8.684,64	0,00
Charges contributions volont. en nature	30.287,11	22.222,20	0,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 4

1.1 OBJET SOCIAL 4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES 4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE 5

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 5

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX 6
2.1.1 Préambule 6
2.1.2 Cadre légal de référence 6
2.1.3 Changement de méthode comptable 6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06 6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan 7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat 7
2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels 8
2.2 DÉROGATIONS 8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux 8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 8

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF 8
3.1.1 Principes généraux 8
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut) 9
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C » 9
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé 9
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements 10
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières 10
3.1.6 Stocks 10
3.1.1 Etat des échéances des créances 11
3.1.2 Tableaux des dépréciations 11
3.1.3 Disponibilités 11
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan 12
3.1.5 Charges constatées d'avance 12
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF 13
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres 13
3.2.2 Fonds dédiés 14
3.2.3 Provisions pour risques et charges 15
3.2.3.1 Tableau de variation 15
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés 15
3.2.4 Dettes 15
3.2.4.1 Etat des échéances 15
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales 16
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan 16
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN 16

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 17

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 17
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 19
4.2.1 Produits liés à la générosité du public 19
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie 19
4.2.1.2 Dons manuels 19
4.2.1.3 Mécénat 19
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public 19
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public 19
4.2.2.1 Parrainage des entreprises 19
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie 20
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public 20

4.2.3 Subventions et autres concours publics 20
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations 21
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés 21
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 21
4.3.1 Modalités de répartition des charges 21
4.3.2 Missions sociales 22
4.3.3 Frais de recherche de fonds 22
4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public 22
4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources 23
4.3.4 Frais de fonctionnement 23
4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations 23
4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice 23
4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD 24
4.4.1 Principes généraux 24
4.4.2 Principes de valorisation 24
4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD 25
4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 31
4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes 31
4.6.2 Charges et produits exceptionnels 31
4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) 32
4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER) 32
4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public 32
4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public 33
4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 33

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 33

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN 33
5.1.1 Engagements financiers reçus 33
5.2 AUTRES INFORMATIONS 33
5.2.1 Informations relatives aux bénévoles 33
5.2.2 Informations relatives au personnel salarié 34
5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice 34
5.2.4 Certification du nombre d'adhérents 34

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche** :

  Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades** :

  Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage** :

  Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation** :

  Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comités par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaitraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable** :
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
    - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
  - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
    - Donation temporaire d'usufruit ;
    - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
    - Prêts aux partenaires intragroupes.
  - Les comptes de tiers (classe 4) :
    - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
    - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
  - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
  - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés** :

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
  - Les subventions d'exploitation publiques ;
  - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
  - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles** :
  - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
    - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
    - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
  - En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
  - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ..... 0 K€
  - Créances reçues par legs ou donations ..... 0 K€

- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
  - Fonds reportés aux legs ou donations ..... 0 K€
  - Dettes des legs ou donations ..... 0 K€

- Montant net, en report à nouveau ..... +/- 0 K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
  - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
  - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;

- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.

- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.

- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	144 936,07	2 964,01		147 900,00
Total	**144 936,07**	**2 964,01**	**0,00**	**147 900,00**

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**
→ ... → ...		
Immobilisations corporelles	**2964,01**	**0**
materiel bureau Mise norme handicap	689,01 2275,00	
Immobilisations financières	**0**	**0**
→ ... → ...		
Total	**2 964,01**	**0**

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles Amort.Immobilisations corporelles Amort.Immobilisations financières	106 088,54	6 698,37		112 786,91
Total	**106 088,54**	**6 698,37**	**0,00**	**112 786,91**

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0,00	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		1 991,34	
→ Autres Créances		320 416,26	
→ Créances reçues par legs ou donations		16 418,39	
→ Charges constatées d'avance		1 313,08	
Total	**0,00**	**340139,07**	**0,00**

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
FCP	27 195,37	55 744,02			28 548,65
CA CAPITO	7 199,79	8 181,22			981,43
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	34 395,16	63 925,24	0,00	0,00	29 530,08

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	224 288,09	
Livrets et comptes épargne	95 875,22	95,87
Caisse	157,08	
Total	**320 320,39**	**95,87**

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
4110 clients	1 980,00	35 391,03
4112	11,34	
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
AAR INTRA GPE	375,03	
DONS A RECEVOIR BN	10 497,69	
DIV PRODUITS A RECEVOIR	3 545,67	
AUTRES PDTS A RECEVOIR BN	2 000,00	
→		
→		
Disponibilités	320 416,26	305 061,10
Total	**338 825,99**	**340 452,13**

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Assurance MMA	383,50	
ORPI SYNDIC	929,58	
…		
…		
…		
Total	**1 313,08**	**-**

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	407 526,25	-13 901,87						393 624,38
Report à nouveau								
Excédent ou **déficit de l'exercice**				18 748,55				
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	**407 526,25**	**-13 901,87**	**0,00**	**18 748,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**393 624,38**

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exerice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→ ...						
Total		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 *Tableau de variation*

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				-
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				-
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				-
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	-	549,00		549,00
→				
Total	**-**	**549,00**	**-**	**549,00**

3.2.3.2 *Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		-		
→ à plus de 1 an à l'origine		-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35 359,72		
Dettes des legs ou donations		-		
Dettes fiscales et sociales		3 494,85		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 137,50		
Autres dettes		65 293,91		
Produits constatés d'avance		-		
Total	**0,00**	**105 285,98**	**0,00**	**0,00**

3.2.4.1 *Etat des échéances*

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	**0,00**	**0,00**
→ Impôt sur les sociétés → Taxe sur les salaires → Formation professionnelle et autres taxes → Etat charges à payer		
Dettes sociales :	**3 494,85**	
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 031,02	
→ Caisse de retraite	75,52	
→ Caisse de prévoyance	469,43	
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	369,95	
→ Dettes congés à payer		
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 401,31	
→ Prélèvement à la source	147,62	
Total	**3 494,85**	

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

RUBRIQUES	exercice2020	Exercice 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés	**38 331,69**	**34 898,53**
Dettes fournisseurs	8 272,91	31 007,26
FNP	26 563,93	
CAP	3 494,85	3 891,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**1 137,50**	-
4040	1 137,50	
Dettes legs et donations	-	-
Autres dettes	**65 293,91**	**93 688,00**
4684	40 000,00	50 820,00
43831	25 293,91	42 268,00
4685		600,00
TOTAL	**104 763,10**	**128 586,53**

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

REPORTING - COMITÉ DU TARN

REPORTING - COMITÉ DU TARN	Décembre 2020	
RESSOURCES	**TOTAL**	**Dont générosité du public**
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-289 187,45	-289 187,45
1.1 Cotisations sans contrepartie	*-18 688,00*	*-18 688,00*
1.2 Dons, legs et mécénat	*-251 033,54*	*-251 033,54*
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	*-19 465,91*	*-19 465,91*
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-6 324,20	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	*-6 324,20*	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-5 941,67	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
TOTAL	**-301 453,32**	**-289 187,45**

	Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**TOTAL**	**Dont générosité du public**
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-30 287,11	-30 287,11
Bénévolat	*-27 665,69*	*-27 665,69*
Prestations en nature	*-2 621,42*	*-2 621,42*
Dons en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	**-30 287,11**	**-30 287,11**

REPORTING - COMITÉ DU TARN	Décembre 2020	
EMPLOIS	**TOTAL**	**Dont générosité du public**
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	**194 020,13**	**193 263,46**
1.1 Réalisées en France	*194 020,13*	*193 263,46*
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	*94 020,13*	*93 263,46*
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	*100 000,00*	*100 000,00*
1.2 Réalisées à l'étranger		
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme		
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**50 386,50**	**50 386,50**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	*50 386,50*	*50 386,50*
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**37 751,14**	**32 577,48**
3.1 Frais d'information et de communication	*1 000,00*	*1 000,00*
3.2 Frais de fonctionnement	*30 016,97*	*24 843,31*
3.3 Autres charges	*6 734,17*	*6 734,17*
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	*549,00*	*549,00*
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
TOTAL CHARGES	**282 706,77**	**276 776,44**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**18 746,55**	

	Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**TOTAL**	**Dont générosité du public**
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**4 828,00**	**4 828,00**
Réalisées en France	*4 828,00*	*4 828,00*
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	**12 201,15**	**12 201,15**
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**13 257,96**	**13 257,96**
TOTAL	**30 287,11**	**30 287,11**

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
subventions	5 941,67	
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
cotisations	18 688,00	
dons legs,,	251 033,54	
autres produits	19 465,91	
→ ...		
Total	**295 129,12**	**0**

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services	1 230,00	
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Redevances d'actifs incorporels → Loyers → Plus ou moins-values de cessions de ces actifs	6 324,20	
Total	**7 554,20**	**0,00**

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	**0**	**0**

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	**0**	**0**

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie [...] Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du [...]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Actions pour malades	67 856,53			67 856,53
prevention	14 074,47			14 074,47
formation professinnels santé	186,14			186,14
action societe politique santé	744,55			744,55
action chercheurs	11 158,44			11 158,44
recherche nationale	60 000,00			60 000,00
recherche regionale	40 000,00			40 000,00
frais appel dons		35 475,56		35 475,56
frais appel legs		272,00		272,00
frais traitement dons		11 529,15		11 529,15
achats manifestations et reventes		3 109,79		3 109,79
frais information			1 000,00	1 000,00
frais gestion			22 150,76	22 150,76
formation administrative			15,30	15,30
impots et taxes			2 092,00	2 092,00
Cotisations statutaires			5 758,91	5 758,91
ch financieres			35,80	35,80
amortissement			6 698,37	
Total	**194 020,13**	**50 386,50**	**37 751,14**	**282 157,77**

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	**5 191,29**	
Actions d'information, de prévention et de dépistage	**5 613,94**	
Actions de formation		
Actions de recherche	2 596,13	
Actions de societé et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	5 203,29	
Frais de fonctionnement (dont communication)	8 284,57	
Total	**26 889,22**	**0,00**

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	**2020**	**2019**
Actions pour les malades	67856,53	
Actions d'information, prévention,dépistage	14074,47	
Actions de formation	186,14	
Actions de recherche	11158,44	
Actions autres	744,55	
Action direction chercheurs	11158,44	
Total	**105178,57**	
Versement à d'autres organismes	**2020**	**2019**
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	100 000,00	
Actions autres		
Total	**100 000,00**	**0,00**

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 *Frais de recherches des autres ressources*

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Achat marchandises	3 759	
achats et charges externes	87 733	
aides financieres	136 383,78	
impots taxes	2 092,00	
salaires	22 047,23	
charges sociales	4 841,99	
amorissement	7 247,37	
cotisations 10 %	18 602,38	
Total	**282 706,77**	

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	**0**	**0**

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	27665,69 2621,42	
	Total	30287,11	0,00

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

REPORTING - COMITÉ DU TARN			MISSIONS SOCIALES : Réalisation en France							
Tableau de passage CROD | CR CHRG	31/12/2020	Écarts	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	Actions de société et politique de santé	Actions internationales réalisées par l'organisme	Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	Actions de création-subvention-administration d'établissement	Autres actions
16/03/2021 - 14:49										
CHARGES D'EXPLOITATION	**282 706,77**		**67 856,53**	**14 074,47**	**186,14**	**744,55**		**11 158,44**		
Achats de marchandises	3 758,99			94,15						
Variation de stock										
Autres achats et charges externes	87 733,03		24 978,50	7 063,42						
Aides financières	136 383,78		36 383,78							
Impôts, taxes et versements assimilés	2 092,00									
Salaires et traitements	22 047,23		4 265,45	4 688,10				2 132,73		
Charges sociales	4 841,99		925,84	925,84				463,40		
Dotations aux amortissements, dépréciations et	7 247,37									
Reports en fonds dédiés										
Autre charges d'exploitation	18 602,38		1 302,96	1 302,96	186,14	744,55		8 562,31		
CHARGES FINANCIÈRES										
Dotations aux amortissements, dépréciations et										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions de VMP										
CHARGES EXCEPTIONNELLES										
Sur opérations de gestion										
Sur opérations en capital										
Dotations aux amortissements, dépréciations et										
AUTRES										
Participation des salariés aux résultats										
Impôt sur les bénéfices										
C.R / C.E.R	**282 706,77**		**67 856,53**	**14 074,47**	**186,14**	**744,55**		**11 158,44**		

A

REPORTING - COMITÉ DU TARN			MISSIONS SOCIALES : Versements à d'autres organismes agissant en France							Réalisées à l'étranger	
Tableau de passage CROD | CR CHRG	31/12/2020	Écarts	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	Mission reversement legs	Autres actions	Actions de société et politique de santé	Actions réalisées par l'organisme	Versements à un organisme central ou d'autres organismes
16/03/2021 - 14:49											
CHARGES D'EXPLOITATION	**282 706,77**					**100 000,00**					
Achats de marchandises	3 758,99										
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	87 733,03										
Aides financières	136 383,78					100 000,00					
Impôts, taxes et versements assimilés	2 092,00										
Salaires et traitements	22 047,23										
Charges sociales	4 841,99										
Dotations aux amortissements, dépréciations et	7 247,37										
Reports en fonds dédiés											
Autre charges d'exploitation	18 602,38										
CHARGES FINANCIÈRES											
Dotations aux amortissements, dépréciations et											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions de VMP											
CHARGES EXCEPTIONNELLES											
Sur opérations de gestion											
Sur opérations en capital											
Dotations aux amortissements, dépréciations et											
AUTRES											
Participation des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
C.R / C.E.R	**282 706,77**					**100 000,00**					

REPORTING - COMITÉ DU TARN			FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						FRAIS DE FONCTIONNEMENT								
Tableau de passage CROD | CR CHRG	31/12/2020	Écarts	Frais d'appel des legs	Frais de traitement des dons	Frais de traitement des legs	Frais de campagne pour des dons en nature	Achats pour manifestations et reventes	Activités de récupérations	Frais d'information et de communication externe	Frais d'information et de communication interne	Frais de gestion	Formations administrative	Impôts et taxes	Cotisation statutaire 10%	Charges financières	Dotations aux amortissements	Charges exceptionnelles
16/03/2021 - 14:49																	
CHARGES D'EXPLOITATION	**282 706,77**		**272,00**	**11 529,15**			**3 109,79**		**1 000,00**		**22 150,76**	**15,30**	**2 092,00**	**5 758,91**	**35,80**	**6 698,37**	
Achats de marchandises	3 758,99						2 952,94										
Variation de stock																	
Autres achats et charges externes	87 733,03		272,00	5 581,31			156,85		1 000,00		13 866,19	15,30			35,80		
Aides financières	136 383,78																
Impôts, taxes et versements assimilés	2 092,00												2 092,00				
Salaires et traitements	22 047,23			4 265,45							6 695,50						
Charges sociales	4 841,99			937,84							1 589,07						
Dotations aux amortissements, dépréciations et	7 247,37															6 698,37	
Reports en fonds dédiés																	
Autre charges d'exploitation	18 602,38			744,55										5 758,91			
CHARGES FINANCIÈRES																	
Dotations aux amortissements, dépréciations et																	
Intérêts et charges assimilées																	
Différences négatives de change																	
Charges nettes sur cessions de VMP																	
CHARGES EXCEPTIONNELLES																	
Sur opérations de gestion																	
Sur opérations en capital																	
Dotations aux amortissements, dépréciations et																	
AUTRES																	
Participation des salariés aux résultats																	
Impôt sur les bénéfices																	
C.R / C.E.R	**282 706,77**		**272,00**	**11 529,15**			**3 109,79**		**1 000,00**		**22 150,76**	**15,30**	**2 092,00**	**5 758,91**	**35,80**	**6 698,37**	

REPORTING - COMITÉ DU TARN					
Tableau de passage CROD | CR CHRG	31/12/2020	Écarts	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE
16/03/2021 - 14:49					
CHARGES D'EXPLOITATION	**282 706,77**		**549,00**		
Achats de marchandises	3 758,99				
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	87 733,03				
Aides financières	136 383,78				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 092,00				
Salaires et traitements	22 047,23				
Charges sociales	4 841,99				
Dotations aux amortissements, dépréciations et	7 247,37		549,00		
Reports en fonds dédiés					
Autre charges d'exploitation	18 602,38				
CHARGES FINANCIÈRES					
Dotations aux amortissements, dépréciations et					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de VMP					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et					
AUTRES					
Participation des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices					
C.R / C.E.R	**282 706,77**		**549,00**		

REPORTING - COMITE DU TARN			PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC						AUTRES PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC									
Tableau de passage CROD | CR PROD	31/12/2020	Écarts	Cotisations	Dons manuels non affectés	Dons manuels affectés	Legs, donations et assurances-vie non affectés	Legs et autres libéralités affectés	Mécénat	Manifestations	Ventes (dont abonnement à Vivre)	Prestations et autres ventes	Activités de récupération	Charges et Produits exceptionnels	Droits d'Auteurs	Autres prod affectés aux missions sociales (dont abonnement vivre)	Autres prod affectés	Produits financiers	Quotes-parts de générosité reçues
16/03/2021 - 14:49																		
COTISATIONS	-18 688,00		-18 688,00															
VENTES DE BIENS ET SERVICES	-23 984,24								-4 785,04	-150,00	-60,00				-12 665,00			
Ventes de biens	-1 380,00								-1 230,00	-150,00								
Ventes de prestations de service	-22 604,24								-3 555,04		-60,00				-12 665,00			
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	-5 941,67																	
VERSEMENTS DES FONDATEURS OU CONSOMMATIONS DE																		
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-250 986,44			-176 356,04	-2 189,59	-65 440,81		-7 000,00										
Dons manuels	-178 545,63			-176 356,04	-2 189,59													
Mécénats	-7 000,00							-7 000,00										
Legs, donations et assurances-vie	-65 440,81					-65 440,81												
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES REÇUES	-1 710,00																	-1 710,00
REPRISES SUR AMORT., DÉPR., PROV. ET TRANSFERT DE CHARG																		
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS																		
AUTRES PRODUITS	-47,10			-47,10														
PRODUITS FINANCIERS	-95,87																-95,87	
De participations																		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobi	-95,87																-95,87	
Autres intérêts et produits assimilés																		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de cha																		
Différences positives de change																		
Produits nets sur cessions de VMP																		
PRODUITS EXCEPTIONNELS																		
Sur opérations de gestion																		
Sur opérations en capital																		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de cha																		
C.R / C.E.R	-301 453,32		-18 688,00	-176 403,14	-2 189,59	-65 440,81		-7 000,00	-4 785,04	-150,00	-60,00				-12 665,00		-95,87	-1 710,00

REPORTING - COMITÉ DU TARN			PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC							SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS					REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS
Tableau de passage CROD | CR PROD	31/12/2020	Écarts	Cotisations avec contrepartie	Parrainage et recherche partenariat	Contributions financières sans contrepartie	Autres prod d'activités annexes et prest	Transfert de charges	Produits exceptionnels	Ventes et Prestations (Comités)	État	SINCA	Collectivités locales	Autres Organismes	Autres Subventions affectées aux Missions Sociales		
16/03/2021 - 14:49																
COTISATIONS	-18 688,00															
VENTES DE BIENS ET SERVICES	-23 984,24					-6 324,20										
Ventes de biens	-1 380,00															
Ventes de prestations de service	-22 604,24					-6 324,20										
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	-5 941,67											-4 895,00		-1 046,67		
VERSEMENTS DES FONDATEURS OU CONSOMMATIONS DE																
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-250 986,44															
Dons manuels	-178 545,63															
Mécénats	-7 000,00															
Legs, donations et assurances-vie	-65 440,81															
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES REÇUES	-1 710,00															
PRISES SUR AMORT., DÉPR., PROV. ET TRANSFERT DE CHARG																
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS																
AUTRES PRODUITS	-47,10															
PRODUITS FINANCIERS	-95,87															
De participations																
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobi	-95,87															
Autres intérêts et produits assimilés																
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de cha																
Différences positives de change																
Produits nets sur cessions de VMP																
PRODUITS EXCEPTIONNELS																
Sur opérations de gestion																
Sur opérations en capital																
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de cha																
C.R / C.E.R	-301 453,32					-6 324,20						-4 895,00		-1 046,67		

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 992,23
Total	3 992,23

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	0,00
→ ... → ... → ...	
Total	0,00
Charges exceptionnelles	0,00
→ ... → ... → ... → ... → ... → ...	
Total	0,00

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Synthèse du compte d'emploi des ressources

COMITÉ DU TARN - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 - arrêté à fin Décembre 2020

EMPLOIS	Emplois de 2020 = compte de resultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		165972,32
1-MISSIONS SOCIALES	194020,13	191524,64	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	259781,65	259781,65
1.1 Réalisation en France	194020,13		1.1 Dons et legs collectés	243991,54	
Actions réalisées directement	94020,13		Dons manuels non affectés	178403,14	
Versements à d'autres organismes agissant en France	100000,00		Dons manuels affectés	2147,59	
			Legs et autres libéralités non affectés	63440,81	
			Legs et autres libéralités affectés	0,00	
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00				
Actions réalisées directement	0,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	25790,11	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	50386,50	33274,50			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	50386,50				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,00		2- AUTRES FONDS PRIVES	7042,00	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00		3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	5841,67	
3- FONCTIONNEMENT GENERAL	37751,14	32577,48	4- AUTRES PRODUITS	18559,00	
	0,00	257376,52			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	282157,77		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.	301453,32	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	549,00		II-REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
III-ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0,00		III-REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DÉDIÉS		0,00
IV-EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	18746,55		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00	
V- TOTAL GENERAL	301453,32		VI- TOTAL GENERAL	301453,32	
V- Part acqu.immob.brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		689,01			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financée		1549,63			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		256515,90	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		256515,90
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES		179238,07
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	4928,00		Bénévolat	27665,69	
Frais de recherche de fonds	12201,15		Prestations en nature	2621,42	
Frais de fonctionnement et autres charges	13257,96		Dons en nature	0,00	

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 8 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	*14*	*1645,00*		6739,10
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	10	1318,00	0,80	16047,97
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	*16*	728,50	0,44	4878,62
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	**40**	**3 691,50**	**1,68**	**27 665,69**

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	1	1 524,92	0,83
Total	**1**	**1 524,92**	**0,83**

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	
	Total	**0**

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 2336 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.